

# Entrée d'un nouvel associé

# Par maxb78, le 29/08/2013 à 11:54

#### Bonjour,

Un associé désire rentré dans le capital de notre "start-up", en tant qu'investisseur.

Quel montage pouvons nous réaliser, en sachant que nous pouvons lui céder 10% des actions, mais ce qui représente un montant dérisoire le capital étant de 20.000 €uros, et ne nous apportera que peu de trésorerie.

Nous pensons lui céder 10% du capital et lui demander d'apporter de la trésorerie en compte courant rémunérée.

Quel montant pouvons-nous demander en compte courant sachant que notre entreprise à démarrer il y a quelques mois, mais se développe très vite.

## Par trichat, le 31/08/2013 à 20:12

## Bonjour,

Sans vouloir violer les secrets de la réussite de votre start-up, pourriez-vous indiquer son secteur d'activité et les éléments qui sont à l'origine de ce développement rapide (brevets, logiciels, ...).

En effet, faire entrer un investisseur dans une petite entreprise peut très vite conduire à votre éviction. Vous devez donc mettre tout en oeuvre pour vous protéger.

Quant à la solution envisagée, participation au capital (10 %), ce n'est pas très attirant pour

un investisseur. Et les sommes déposées en compte courant ne peuvent pas être rémunérées comme vous pourriez l'envisager; en effet, il y a des contraintes fiscales pour déduire les intérêts des comptes courants d'associés. Ce qui ne sera pas non plus très encourageant pour un investisseur.

Cordialement.